

Présidence de M. Gérard COLLOMB,

Maire

Le lundi 14 octobre 2013 à 14 h 30, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 8 octobre 2013 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer M. Julien-Laferrrière secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, M. Lévêque, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, M. Képénékian, Mme Gay, M. Daclin, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguenaer, M. Bolliet, Mme Rivoire, Mme Brugnera, Mme Roure, M. Philip, M. Maleski, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Bonniel-Chalier, M. Flacconnèche, Mme Frih, Mme Chevassus Masia, M. David, Mme Balas, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, M. Tête, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, M. Giordano, M. Julien-Laferrrière, Mme Dognin-Sauze, M. Lafond, Mme Hajri, M. Lebuhotel, Mme Gleize Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud, Mme Brichet, M. Corazzol, M. Kimelfeld, Mme Panassier.

Absents excusés : Mme Guillaume, M. Vesco, Mme Chichereau-Dinguirard, M. Héral, M. Turcas, Mme Bertrix-veza, M. Arrue, M. Nardone, Mme Berra.

Dépôts de pouvoirs : Mme Fondeur, Mme Psaltopoulos, M. Havard, M. Geourjon, Mme Condemine, M. David, Mme Balas ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Guillaume, M. Vesco, M. Turcas, Mme Bertrix-veza, M. Arrue, M. Nardone, Mme Berra.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Brichet, M. Broliquier, M. Brumm, M. Lebuhotel, Mme Hajri, Mme Haguenaer, Mme Reynaud, M. Sécheresse ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Daclin, M. Royer, Mme Frih, Mme Gleize, Mme Brichet, M. Flacconnèche, Mme d'Anglejan, Mme Gelas.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été envoyée avec l'ordre du jour.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Désignation de représentants dans divers organismes

M. LE MAIRE : L'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales prévoit : « qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. ».

Toutefois, « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Les désignations qui vont suivre ne nécessitent pas obligatoirement un vote au scrutin secret.

Aussi, je vous propose de procéder à un vote à mains levées pour les désignations qui vont suivre :

Y-a-t'il des « oppositions » ?, des « abstentions » ?

(Adopté.)

A – Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) Ecole Nationale des Beaux-Arts de Lyon

M. LE MAIRE : Par délibération du 13 décembre 2010, vous aviez désigné les représentants de la Ville de Lyon pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'EPCC Ecole Nationale des Beaux-Arts de Lyon. Elus pour 3 ans, leur mandat arrive à échéance le 13 décembre prochain. Aussi il convient de procéder à l'élection de 8 représentants titulaires et de 8 suppléants.

Je vous propose de reconduire la candidature des élus sortants et de pourvoir aux postes vacants, ce qui donnerait :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Nadine Gelas	Jean-Yves Sécheresse
Isabelle Gleize	Bruno Lebuhotel
Pascale Bonniel-Chalier	Mireille Roy
Katherine Legay	Nicole Gay
Anne-Sophie Condemine	Sandrine Frih
Yves Fournel	Mychèle Perraud
Blandine Reynaud	Fouziya Bouzerda
François Royer	Nicole Chevassus-Masia

Y-a-t-il d'autres candidatures ?

Je les mets aux voix :

- pour,
- contre,
- abstention.

(Adopté.)

B - Conseil d'Administration du Collège de la Tourette

M. LE MAIRE : Le collège de la Tourette a été ouvert le 1^{er} septembre 2013, par le Conseil général du Rhône, à Lyon 1^{er}, après fermeture des collèges Truffaut (Lyon 1^{er}) et Maurice de Scève (Lyon 4^e). Dans la mesure où cet établissement compte 720 élèves, la Ville dispose de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au sein de son Conseil d'administration en application de l'article R 421-14 du Code de l'Education.

Je vous propose les candidatures de :

Titulaires :

- Yves Fournel
- David Kimelfeld

Suppléants :

- Jean-Yves Sécheresse
- Emmanuel Hamelin

Y-a-t-il d'autres candidatures ?

Je les mets aux voix :

- pour,
- contre,
- abstention.

(Adopté.)

Hommage rendu par M. le Maire pour les décès de MM. Vercher et Briançon

M. LE MAIRE : Avant de donner la parole à Mme Pesson, je voudrais dire que c'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris la disparition brutale de M. Gilles Vercher, le 1^{er} octobre à l'âge de 53 ans. Il avait exercé ses talents de footballeur à Sainte-Foy-lès-Lyon à l'AS Bellecour et au sein de l'équipe de la police municipale. Il avait pris la présidence du football club du Point du Jour en 2007. Vous savez que nous avons un projet d'aménagement du terrain de Saint Marc où joue le football club du Point du Jour. C'est avec beaucoup d'émotion que je salue sa mémoire.

Puisque nous en sommes aux nouvelles funestes, nous avons appris également la mort d'un de nos anciens conseillers d'arrondissement, M. Pierre Briançon qui avait été élu avec nous dans la mandature entre 2001 et 2008, je veux aussi saluer sa mémoire.

Madame le Maire, je vous donne la parole.

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5^e arrondissement : Nous sommes dans les mauvaises nouvelles, mais je tenais à vous signaler que nous avons également perdu, dans le 5^e arrondissement, un de nos concitoyens, M. Henri Goyot, Président du Comité d'Intérêt Local de Champvert. Il a eu une influence décisive dans la préservation de cette voie piétonne qui va de Tassin la Demi Lune aux établissements Leclerc. Plus généralement Henri Goyot a beaucoup œuvré pour que ce quartier continue de mériter ce nom de « Champvert ». Il me semblerait donc justifié, si un jour on décide de donner un nom à cette voie verte, de lui attribuer le nom de Henri Goyot.

Nous avons beaucoup travaillé ensemble et s'il n'avait pas été présent, nous n'aurions plus la Maison Neyrand, beaucoup de choses n'existeraient plus et tous les espaces verts sur Champvert, on les doit à cet homme qui s'est battu pour cette voie verte et pour bien d'autres espaces verts du 5^e arrondissement. J'ai été heureuse de participer à ce travail avec lui.

Questions écrites du Conseil du 5^e arrondissement

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5^e arrondissement : La première question, comme nous travaillons en équipe dans le 5^e arrondissement, sera posée par Mme Perraud.

Question n° 1 – Centre Pierre Valdo

Mme PERRAUD Mychèle : Monsieur le Maire, fondée à la fin des années 60, l'association « Centre Pierre Valdo », sise 176 rue Pierre Valdo, accueille notamment des jeunes et des enfants, dans un esprit d'ouverture et de solidarité, selon les volontés de la légatrice de la propriété en 1948.

En 1980, l'association ouvre un centre de loisirs sans hébergement qui accueille aujourd'hui plus d'une centaine d'enfants de 4 à 15 ans pendant les petites et grandes vacances, les mercredis, et organise des petits séjours collectifs. Le centre accueille notamment des enfants handicapés et est ouvert aux familles d'autres arrondissements.

L'association « Entraide Pierre Valdo », créée en 2001, a repris ces activités et a lancé cette année un vaste projet de rénovation totale des locaux avec la création d'un nouvel équipement.

Cette opération de démolition-reconstruction, soutenue par la Ville de Lyon, permettra de mettre à disposition des enfants, des jeunes et des équipes éducatives, un bâtiment répondant aux plus hautes exigences pédagogiques, sanitaires et environnementales. Il s'agit également de garantir l'insertion harmonieuse du nouvel équipement dans un cadre de verdure exceptionnel.

Pouvez-vous nous préciser les caractéristiques de ce nouvel équipement, son calendrier prévisionnel de réalisation, et les mesures prises pour permettre la continuité des activités pendant la période de chantier ?

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Chers Collègues, chère Alexandrine Pesson, nous partageons complètement l'opinion que vous venez d'exprimer sur le Centre Pierre Valdo qui joue un rôle important dans la ville pour l'accueil des enfants sur les temps péri scolaires et extra scolaires, et pas seulement d'ailleurs pour les enfants du 5^e arrondissement puisque de nombreux enfants du 8^e ou du 9^e profitent de ces installations.

Il est vrai que les bâtiments ont vieilli, qu'ils n'étaient plus tout à fait aux normes et qu'il était nécessaire d'agir. Cette association prend ses responsabilités et il est donc naturel que la Ville vienne à ses côtés pour permettre la poursuite de ce travail exemplaire effectivement fourni.

Nous sommes en phase de permis de construire, le projet a été largement discuté et concerté, je crois qu'il aura une excellente intégration dans le site qui est très agréable, comme vous le savez, au milieu de ce parc. Sa conception permettra également d'avoir une évolution des activités sur ces tranches d'âge. On va commencer avec les centres de loisirs et en réfléchissant sur la durée, à une possible extension, mais dans un second temps seulement, à un jardin d'enfants en fonction des besoins du quartier.

Je souhaite, effectivement, que les activités en direction des enfants handicapés puissent être poursuivies, cela a été souligné dans votre question, mais je crois que de ce point de vue, on pourra tous créer les conditions pour que cela puisse se faire.

En attendant, cette année qui va être une année de travaux, après l'obtention du permis de construire, nécessite le déménagement de la structure. C'est la raison pour laquelle nous avons accordé avec Nicole Gay une convention d'occupation que nous avons votée lors du dernier Conseil municipal sur une ancienne école maternelle que vous connaissez bien, l'école de Champvert. Là aussi, je crois qu'ils seront dans un cadre agréable pendant cette année de travaux et ensuite ils pourront réintégrer le nouveau bâtiment et le nouveau site.

Voilà Madame le Maire, je crois que ce projet auquel nous tenons tous va pouvoir se réaliser.

Question n° 2 – 50 ans du secteur sauvegardé

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5^e arrondissement : Cette deuxième question va être posée par M. Rudigoz.

M. RUDIGOZ Thomas : Monsieur le Maire, les années 2013 et 2014 sont importantes pour le Vieux Lyon.

Tout d'abord, l'année 2013 marque les 15 ans de l'inscription du site de Lyon au patrimoine mondial de l'UNESCO, pour lesquels vous portez un programme marquant cette année.

De nombreux événements ont accompagné cette célébration : l'accueil des rencontres internationales « Villes et patrimoine » en mai dernier, des conférences et rencontres professionnelles, ou encore les journées du patrimoine 2013 qui ont invité les Lyonnais à redécouvrir la valeur exceptionnelle de ce site parmi 500 animations ouvertes à tous dans l'agglomération. Des animations spécifiques ont ainsi été proposées à travers des ateliers « points de vue », permettant des lectures du paysage et du patrimoine pour mieux comprendre la ville et son évolution à travers les années. Les Musées Gadagne ont proposé une programmation exceptionnelle comprenant notamment une exposition sur la naissance d'une conscience patrimoniale à Lyon et des balades urbaines à travers le Vieux Lyon et d'autres quartiers.

Ce patrimoine UNESCO fait depuis peu l'objet d'une signalétique spécifique que nous avons appelée de nos vœux, et qui nous avait été présentée en mairie d'arrondissement par Jean-Louis Touraine et Georges Képénékian et nous tenons particulièrement à vous remercier pour cette signalétique.

Mais surtout, l'année 2014 verra fêter un autre anniversaire important, les 50 ans de la préservation de ce quartier historique du Vieux Lyon qui constitue le premier secteur sauvegardé de France depuis 1964. On peut dire que c'est ce classement qui a été l'origine de tout, et en cela nous tenons à saluer l'engagement décisif de l'association bien connue et très célèbre, celle de la Renaissance du Vieux Lyon et de certaines figures historiques qui ont été également à l'origine de ce projet comme M. Régis Neyret.

Nous souhaiterions connaître, à l'image des 15 ans du secteur UNESCO, ce que vous prévoyez, Monsieur le Maire, pour fêter dignement les 50 ans du secteur sauvegardé ?

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Mes chers Collègues, notre Collègue Thomas Rudigoz vient de rappeler que nous célébrons cette année les 15 ans de l'inscription du site de Lyon sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, et que nous avons tenu de les marquer par de nombreuses expositions, colloques et opérations en direction de tous les publics.

C'est aussi, cette année, et je voudrais le rappeler puisque cela s'est déroulé la semaine dernière, les 80 ans du service archéologique de la ville créé en 1933 par Edouard Herriot pour mettre à jour le site antique de Fourvière. Une rencontre nationale des archéologues des différentes collectivités territoriales s'est déroulée la semaine dernière sur le thème « l'archéologie pour la ville » et nous avons pu découvrir à cette occasion combien Lyon est une ville où la sensibilisation, pas seulement du bâti mais aussi à son sous-sol sous forme d'archives, a été extrêmement précoce et participe à rédiger à réécrire l'histoire de notre ville.

L'année 2014 sera en effet marquée par les 50 ans du classement du premier secteur sauvegardé de France, le Vieux-Lyon (les quartiers de Saint Jean, de Saint Paul et de Saint Georges), et nous souhaitons à cette occasion, agir en forte collaboration avec le secteur associatif pour préparer cet anniversaire.

Nous travaillons, bien sûr, avec l'Association Renaissance du Vieux Lyon que Thomas Rudigoz vient de citer, qui a mené de nombreux combats pour la protection du patrimoine depuis plusieurs décennies, ainsi qu'avec la collaboration de l'ensemble des institutions du patrimoine, les Musées Gadagne, les Archives municipales auxquels se sont agrégés un certain nombre d'événements de la ville.

C'est pour nous aussi l'occasion, comme le préconise l'UNESCO, de mettre en valeur l'engagement des hommes et des femmes qui agissent depuis 50 ans pour la protection de ce patrimoine. Tu as cité Régis Neyret. Bien entendu, Régis prépare un livre qui sortira prochainement, je ne dois pas dévoiler un grand secret, mais il fut un de ces acteurs dans la prise de conscience patrimoniale et dans le démarrage des projets de protection.

L'Association Renaissance du Vieux Lyon réfléchit en ce moment et nous avons défini les cadres de cet anniversaire sur des projets de médiation autour de ce patrimoine et une grande exposition aux Musées Gadagne durant l'été 2014, ainsi qu'une autre sur la place Saint Jean en lien avec les deux MJC. La réalisation de balades urbaines dans les différents quartiers sera l'occasion de revivifier ces balades qui ont déjà beaucoup de succès. Il y aura également l'organisation, en octobre 2014, d'un grand colloque scientifique sur les 50 ans du secteur sauvegardé. Nous avons de plus des projets comprenant un film et un livre sur ce quartier si particulier.

Vous voyez que ce sont de belles prémisses pour célébrer ces 50 ans, qui s'ajouteront aux importantes opérations, actuellement en cours, de restauration des places et des monuments menées par la Ville et par l'Etat dans ce quartier de Lyon qui, au-delà des programmes d'aménagement urbain, transforment ses abords. Je pense bien sûr au projet Rives de Saône et nous avons à cœur de valoriser le travail mené par notre Collectivité et le monde associatif faisant depuis plus de 50 ans de Lyon un territoire d'innovation en termes de protection et de sauvegarde du patrimoine.

C'est dire que ce travail mené dans notre ville a intéressé le Comité mondial des villes du patrimoine puisque c'est notre ville qui a été pilote de ce qu'on a appelé les « études de cas » pour voir et servir de modèle par nos méthodologies à d'autres villes qui seraient intéressées à ce travail.

Thomas l'a évoqué aussi, nous avons préparé une nouvelle signalétique urbaine sur l'ensemble du site historique qui permettra très prochainement aux Lyonnais, comme aux visiteurs, de découvrir ce merveilleux territoire, avec notamment l'aide de guides numériques (nous aurons l'occasion de le présenter au grand public) pour les visites et permettront vraiment de pouvoir se guider dans notre ville et suivre des parcours fléchés grâce à des smartphones.

Une autre association a présenté également un modèle de visite du patrimoine, il s'agit de vieuxlyon.org que vous pouvez d'ores et déjà consulter, qui est une plateforme numérique.

Je ne vais pas insister plus, Monsieur le Maire. Cette année 2014 sera donc une année de découverte et de redécouverte de ce patrimoine et de toutes les actions menées pour assurer sa protection et son avenir et faire ainsi que la mémoire trace les projets du futur.

Question n° 3 – Evolution du parc de la Mairie du 5^e arrondissement

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5^e arrondissement : La 3^e question sera posée par Mme Céline Faurie Gauthier. Elle concerne les voies vertes dont je parlais au début, créées par Henri Goyot. C'est aussi un hommage qu'on peut lui rendre à cette occasion.

Mme FAURIE GAUTHIER Céline, Conseillère municipale déléguée : Monsieur le Maire, chers Collègues, Madame le Maire, le 5^e arrondissement est particulièrement attaché à son patrimoine naturel qui s'exprime avec force, notamment dans les quartiers du plateau au bénéfice de la qualité de vie de nos concitoyens.

Nous avons souhaité mener avec la Ville une politique volontariste afin de préserver et développer cet environnement exceptionnel. Du quartier de Champvert jusqu'au Point du Jour, la voie verte, aménagée sur une ancienne ligne de tramway, permet sur 1,5 km de rejoindre les parcs de la Garde, de Champvert et bientôt de la Mairie du 5^e à travers des liaisons piétonnes.

Ces aménagements de voies et de parcs privilégient également la préservation de la biodiversité en ville, ce qui a permis, par exemple, au projet de réaménagement du parc de Champvert de bénéficier d'un label et d'un financement spécifique du Ministère du développement durable. Cette stratégie de développement vise à concevoir les déplacements urbains d'une autre manière, en mettant en réseau, dès que cela est possible, les parcs de notre arrondissement.

Aujourd'hui, le parc de la Mairie du 5^e est très apprécié par les usagers et les associations. De nombreuses manifestations s'y déroulent : forum des associations, marché du terroir équitable, ou encore festival Emergence. Des activités

sont organisées pour les enfants ou pour les adultes qui participent, par exemple, à des cours de Feng Shui dans un cadre remarquable. Ce parc se situe, par ailleurs, à proximité immédiate du cœur d'un quartier dynamique, le Point du Jour, qui propose de nombreux services et commerces attractifs.

Le parc de la Mairie du 5^e va ainsi bénéficier de plusieurs aménagements dans la perspective de son raccordement à la voie verte : un espace d'activités pour adultes et seniors (le physio parc), le mur d'enceinte...

Pouvez-vous nous préciser les aménagements envisagés, leurs caractéristiques et leur calendrier prévisionnel de réalisation ? Je vous remercie.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Vous venez de rappeler que ce parc est un espace emblématique du 5^e. Il fait à peu près 25 000 m², il est très apprécié, il y a une activité multiple et intense et les associations riveraines le fréquentent avec plaisir et assiduité.

Beaucoup de choses ont déjà été faites : création d'un parvis en 2011 (1 million d'euros), la réfection des allées du parc de la Mairie en 2012 (30 000 euros) et de nouveaux aménagements sont en cours ou vont démarrer. En ce qui concerne l'entrée, c'est la Direction des Bâtiments qui se charge de la réalisation. Nous sommes allés sur place plusieurs fois et ce qui est bien, c'est que cette entrée se trouve à proximité de l'arrêt des bus, la vue y est agréable et elle s'intégrera dans le projet des liaisons entre l'avenue Barthélémy Buyer et le Point du Jour. C'est 190 000 euros.

Je vous rappelle que dans le 5^e, mais vous l'avez déjà dit Mme Faurie Gauthier, on a fait en sorte de relier les parcs entre eux et on achève de le faire avec quelques difficultés parce qu'il faut toujours évidemment signer des conventions, des servitudes de passage, obtenir l'autorisation des propriétaires, parfois obtenir leur accord et ce n'est pas parce qu'ils sont privés que c'est plus difficile d'obtenir l'autorisation de structures proches de nous. Donc au total, cela fait 2,5 hectares et 4 parcs reliés entre eux. Depuis le début de cette semaine, nous avons accéléré les négociations, ce qui fait que les travaux de cheminement dans la plaine de la clinique Champvert vont commencer. Je pense que ce sera le 4 novembre. Les travaux du CNPTF idem. Il restera la passerelle qui est accolée à un petit bâtiment qui est l'accueil de jour de la clinique. Ils nous ont promis de détruire cet accueil de jour. J'espère que dans les semaines qui viennent on pourra assister au désamiantage et à la démolition de la petite maison, ce qui nous permettra de construire la passerelle, maillon manquant sur ce parcours.

Je vous rappelle aussi que nous avons candidaté, il y a pratiquement un an, à des projets du Ministère du développement durable, que nous avons été choisis et même classés de telle manière qu'on nous a donné 150 000 euros, ce qui nous a permis de travailler avec la Mairie, avec des associations comme la FRAPNA, Arthropologia, la ligue de protection des oiseaux et des riverains pour amplifier la protection de la diversité et des ateliers se sont réunis pendant quasiment un an. Par exemple, les écureuils ne peuvent plus sauter d'arbre en arbre parce qu'il y a des arbres qui tombent, ils se font écraser. On nous a donc proposé de mettre des « écurouds ». Je connaissais pour les crapauds mais là, c'est une première. Bien évidemment, il faut qu'il nous reste des écureuils.

Ensuite, je passe sur la vingtaine d'aménagements qui ont été faits. Mais c'était quand même très intéressant en termes de prises de conscience de ce qu'est cette biodiversité.

Vous aviez ramené d'un voyage à Madrid, Madame Faurie Gauthier, une spécificité : un espace intergénérationnel (ça, ça devient classique) mais un espace où il y a un parcours de santé destiné à des personnes du 3^e âge ou plus. Ça les maintient en forme et ils sont à proximité des enfants. Quand je lis la description du mobilier, c'est peut-être le musée des horreurs mais non parce qu'on nous dit : 9 modules d'exercice sont prévus présentant des activités variées permettant de faire travailler différentes parties du corps. Pédaliers à bras, pédaliers à jambes, axes rotatifs, doubles hélices pour les bras, plateaux rotatifs en station debout pour l'équilibre. Alors évidemment, on pense à certains peintres de l'après guerre 14-18 mais rassurez-vous, ce n'est pas la description qu'il faut retenir, c'est que ça existe rarement en France, jamais dans l'espace public mais il y en a dans une EHPAD et ça marche très très bien. Donc c'est à voir dans l'année qui vient. La difficulté c'est de trouver un fournisseur qui sorte des catalogues traditionnels et je crois que c'est fait.

Tout cela sera livré pour le printemps 2014. Est-ce bien étonnant ? Non, c'est parce que c'est la meilleure saison pour avoir cette activité intergénérationnelle. Et puis, je me disais que quand on regarde les objectifs de cet espace, on est sûr que l'année prochaine il sera dans une fiche ou un chapitre développement durable dont nous avons parlé tout à l'heure puisque vous avez la santé, les modes doux, l'accessibilité, la biodiversité, la nature en ville, le paysage, la mixité intergénérationnelle. J'en ai peut-être oublié mais vous complèterez. Merci.

Mme PESSON Alexandrine : Monsieur Buna, je voudrais vous remercier ainsi que tous les Adjointes, car ce qui est important pour les élus du 5^e c'est qu'on garde bien le label « Champvert », et avec tout ce que vous venez de dire on restera toujours Champvert.

M. LE MAIRE : J'invite tous les élus à venir voir le secteur car c'est pas mal sur le thème de la protection de la nature qui, je crois, va être traité également dans un des dossiers suivants puisque dans notre ordre du jour nous commençons par le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Lyon, et ce sont Mmes Rivoire et Roy qui vont traiter de ce sujet.